

DEMANDE DE CONGE POUR LA GARDE D'UN ENFANT A LA SUITE DE LA FERMETURE D'UNE INSTITUTION EN RAISON D'UNE MESURE CORONA

A QUOI SERT CE DOCUMENT ?

Le travailleur a le droit de s'absenter du travail pour garder un enfant qui ne peut pas aller à la crèche, à l'école ou au centre d'accueil pour personnes handicapées en raison d'une mesure visant à limiter la propagation du coronavirus (loi du 23.10.2020 étendant aux travailleurs salariés le bénéfice du régime du chômage temporaire pour force majeure corona dans les cas où il est impossible pour l'enfant de fréquenter la crèche, l'école ou un centre d'accueil pour personnes handicapées).

Le travailleur doit en informer immédiatement son employeur en lui remettant ce document. L'employeur doit garder ce document à la disposition des services de l'ONEM.

Ce document est uniquement destiné aux situations où l'institution (crèche, école ou centre d'accueil pour personnes handicapées) est fermée à la suite d'une mesure visant à limiter la propagation du coronavirus. Si le travailleur doit prendre congé en raison de la mise en quarantaine de l'enfant pour une autre raison que la fermeture de l'institution, il doit alors utiliser le document « Demande de congé pour la garde d'un enfant mis en quarantaine ».

Le travailleur a droit à des allocations de chômage temporaire pour force majeure corona pour la période concernée par ce document, pour autant qu'il remplisse les conditions. Le travailleur doit éventuellement introduire une demande d'allocations de chômage temporaire. Pour ce faire, il est préférable qu'il prenne contact avec son organisme de paiement ou qu'il lise la feuille info T2 disponible sur le site www.onem.be.

Attention : Plusieurs personnes peuvent faire usage de ce droit mais pas simultanément.

PARTIE A – À compléter par l'institution

RUBRIQUE 1 – Données relatives à l'école / à la crèche / au centre d'accueil pour personnes handicapées / au service intramural ou extramural pour personnes handicapées organisé ou agréé par les Communautés et à l'enfant

Cochez la case qui convient et complétez les données.

- Nom ☒ École : École libre des Carrières de Saignies
☐ Crèche :
☐ Centre d'accueil pour personnes handicapées :
☐ Service intramural ou extramural pour personnes handicapées organisé ou agréé par les Communautés :

Adresse : Ave. Général Henry, 27b à 7060 Saignies

Personne de contact : du Bois d'Enghien Serge
Numéro de téléphone : 067133 59 98
E-mail : direction@lescarrieres.be

Nom de l'enfant pour lequel l'attestation est délivrée :

numéro NISS de l'enfant _____ / _____ - _____

RUBRIQUE 2 – Raison pour laquelle l'enfant ne peut pas se rendre dans l'institution

Cochez la case qui convient et complétez les données.

- ☒ L'institution est complètement fermée.
(S'il s'agit d'une fermeture générale, par ex. prolongation des vacances scolaires, imposée par les autorités, l'institution ne doit pas compléter cette attestation si l'employeur ne le demande pas.)
- ☐ L'institution est partiellement fermée. La fermeture concerne la classe de l'enfant ou la section d'une crèche ou d'un centre d'accueil pour personnes handicapées où l'enfant est gardé.
- ☐ L'enfant est soumis à un régime d'enseignement à distance.
- ☐ Le service ou traitement intramural ou extramural pour personnes handicapées est interrompu.

RUBRIQUE 3 – Période durant laquelle l'enfant ne peut pas se rendre dans l'institution ou durant laquelle l'enseignement à distance est organisé ou durant laquelle le service ou le traitement intramural ou extramural pour personnes handicapées est interrompu

La fermeture complète ou partielle ou le système d'enseignement à distance ou l'interruption du service ou traitement intramural ou extramural pour personnes handicapées concerne la période allant

du 25/10/2021 au 29/10/2021 inclus.

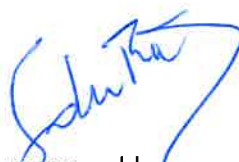
En cas d'enseignement à distance, indiquez les jours où l'enseignement à distance est d'application. :

Je certifie que mes déclarations sont sincères et complètes.

**LES ECOLES LIBRES DE
SOIGNIES-CARRIERES - ASBL**
Rue Général Henry, 27 b
7060 SOIGNIES
Tél : 067 / 33 59 98
Fax : 067 / 56 17 78
www.lescarrieres.be
NE : 417 658 541

Date : 25/10/2021

Signature du responsable



Cachet

PARTIE B – A compléter par le travailleur : demande de congé pour la garde de l'enfant

Je, soussigné(e), ... (nom et prénom),

numéro NISS _____ / _____ - _____ (votre numéro NISS figure au verso de votre carte d'identité)

déclare cohabiter (*) avec l'enfant mentionné ci-dessus et demande à mon employeur un congé pour la garde de cet enfant pour la période allant du ____ / ____ / _____ au ____ / ____ / _____ inclus.

(*) L'on entend également par là, la situation de l'hébergement alterné. Le congé peut uniquement être demandé pour les jours durant lesquels le travailleur cohabite effectivement avec l'enfant.

L'enfant est mineur : ☐ OUI ☐ NON

Êtes-vous le seul cohabitant de l'enfant qui fait usage de ce droit pour la même période ? ☐ OUI ☐ NON

Je certifie que mes déclarations sont sincères et complètes.

Date : ____ / ____ / _____

Signature du travailleur